

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### SEANCE DU 26 JUIN 2024

**Etaient présents :** Monsieur Rémi DARMON, Président du CCAS, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Michèle VIALA, Madame Eliane SAUTERON, Madame Yann OMBRELLO, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Madame Camille LEBORGNE, Madame Hélène MORVAN, , Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Monsieur Robert CHARVIN **représentant.e.s désigné.e.s par le Maire**.

**Absent.e.s, excusé.e.s :** Madame Véronique FRANCE-TARIF, Monsieur Patrick VILLETTE, Monsieur Éric LUCAS, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Monsieur Michel MAHE, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Philippe FERRER **représentants désigné.e.s par le Maire**.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 16

Nombre de présent.e.s : 10

Nombre de votant.e.s : 10

Le quorum étant atteint, Monsieur Rémi DARMON, Président du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 16h40

#### 2024-13 FINANCES - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES D'ORSAY, DE PALAISEAU, DE BURES-SUR-YVETTE, D'IGNY, LE CCAS D'ORSAY, DE BURES-SUR-YVETTE ET D'IGNY ET LA CAISSE DES ECOLES D'IGNY

**Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes,

**Vu** le projet de convention constitutive du groupement de commandes relatif à des prestations de transports communaux et intracommunaux,

**Considérant** que les villes d'Orsay, de Palaiseau, de Bures-sur-Yvette, d'Igny, le CCAS d'Orsay, de Bures-sur-Yvette et d'Igny et la Caisse des écoles d'Igny ont décidé de constituer un groupement de commandes pour des prestations de services de transports communaux et intracommunaux,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de transports communaux et intracommunaux constitué des villes d'Orsay, de Palaiseau, de Bures-sur-Yvette, d'Igny, du CCAS d'Orsay, de Bures-sur-Yvette et d'Igny et de la Caisse des écoles d'Igny et son adhésion.

**Autorise** le président du CCAS à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

**Approuve** la désignation de la ville de Palaiseau en tant que coordonnateur du groupement de commandes.

**Autorise** Monsieur le Maire de la ville de Palaiseau, en sa qualité de représentant du coordonnateur du groupement, à signer l'accord-cadre à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

**Dit** que les dépenses seront inscrites au budget du CCAS pour les années concernées.

Rémi DARMON  
Président du Centre Communal d'Action  
Sociale

Certifié exécutoire, compte tenu de

la transmission en préfecture le :

de la publication le :

